

<https://www.eglisealareunion.org/?Profession-solennelle-chez-les-Moniales-dominicaines>

Profession solennelle chez les Moniales dominicaines

- Archives - Vie consacrée -



Date de mise en ligne : mercredi 6 mars 2013

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Le dimanche 10 mars 2013, soeur Marie des Anges fera sa profession solennelle dans l'Ordre des prêcheurs lors d'une messe présidée par Mgr Gilbert Aubry au monastère des [moniales dominicaines](#), à la colline du Rosaire (Saint-Denis).

Originnaire du Tampon, Soeur Marie des Anges est entrée au monastère des Dominicaines en tant que postulante en 2005, à l'âge de trente-deux ans.

Après une année de postulat et deux de noviciat, des années rythmées par des temps d'études, des cours et la découverte de la communauté, Soeur Marie des Anges a fait sa profession temporaire.

Elle fera le dimanche 10 mars sa profession solennelle, une étape qui fera définitivement d'elle une moniale dominicaine.